



no-burn.org
breakfreefromplastic.org



#Break
Free
From
Plastic

Les membres de GAIA et BFFP en Afrique appellent les dirigeants africains à négocier un traité mondial solide sur les plastiques avant la deuxième session du Comité de négociation intergouvernemental (CNI2).

Paris, 29 mai - 2 juin 2023

Le traité mondial sur les plastiques offre à l'Afrique une occasion historique de relever les défis uniques auxquels le continent est confronté en raison des effets néfastes du cycle de vie intégral des plastiques. À sa première session, le Comité de négociation intergouvernemental (CNI1) a prié le secrétariat d'établir, pour examen par le Comité à sa deuxième session, un document contenant des options potentielles pour les éléments d'un instrument international juridiquement contraignant, sur la base des communications des États membres, auquel **14 pays africains ont soumis des contributions individuelles en plus de la communication du Groupe africain sur ce qui constituera les objectifs fondamentaux, obligations fondamentales, mesures de contrôle et éléments de mise en œuvre du Traité mondial sur les plastiques.**

Il convient de noter que le Groupe africain a clairement démontré son ambition de **mettre fin à la pollution plastique en réduisant la production et l'utilisation totales de plastique.** La position forte du Groupe africain dans la lutte contre la pollution plastique à partir d'une approche du cycle de vie qui donne la priorité aux mesures en amont est essentielle pour maintenir la souveraineté de l'Afrique, d'autant plus que le continent continue d'assumer le fardeau des exportations de déchets plastiques toxiques et non recyclables sous la forme du colonialisme des déchets. C'est une position que tous les États africains devraient adopter comme approche obligatoire dans le traité sur les plastiques.

Cinq pays dominent la production pétrolière en Afrique, une liste qui pourrait être allongée à la lumière de nouveaux projets d'exploration pétrolière et gazière. Beaucoup de ces pays dominent par la suite la consommation de plastique, les importations et la pétrochimie et sont historiquement connus pour **privilégier les profits au détriment des populations.** L'occasion historique de freiner la crise mondiale de la pollution plastique risque donc d'être compromise par le pouvoir et l'influence disproportionnés de l'industrie du plastique, par rapport aux droits humains fondamentaux des communautés vulnérables en première ligne et des travailleurs informels. Les soumissions au CNI2 de ces pays ont montré peu d'ambition et sont des lobbyistes pour de fausses solutions et l'écoblanchiment telles que l'incinération des déchets, le recyclage chimique, les plastiques en carburant ou les procédés plastiques-produits chimiques, la pyrolyse et la gazéification qui ont le potentiel de créer de graves conséquences sur la santé des travailleurs, des communautés et de l'environnement en générant des quantités importantes de gaz à effet de serre, les polluants atmosphériques toxiques, les cendres hautement toxiques et d'autres résidus potentiellement dangereux.

En outre, **l'Afrique a ouvert la voie dans la lutte contre le plastique à usage unique**, avec 34 pays africains adoptant des lois interdisant les articles en plastique et devraient donc éviter que les intérêts économiques privés des entreprises pétrochimiques et des États ne passent avant ceux des personnes, de la planète et de la santé humaine. Comme l'a déclaré le Rapporteur spécial des Nations Unies, il est donc essentiel que le traité adopte **« une approche de la gestion mondiale des plastiques fondée sur les droits de l'homme, axée sur les principes des droits de l'homme ainsi que sur les mécanismes de responsabilisation et d'accès aux recours »**.

La crise de la pollution plastique a aggravé les injustices existantes causées par le colonialisme, l'esclavage, le racisme et le capitalisme qui dépasse les limites de notre planète et nuit de manière disproportionnée aux communautés à faible revenu et en particulier aux communautés noires, brunes et autochtones.

Elle prive les récupérateurs de leur droit de gagner leur vie de manière sûre et équitable. **Les soumissions au CNI2 de certains pays africains n'ont pas reconnu le rôle central des récupérateurs**. Il est devenu évident que les récupérateurs sont l'épine dorsale des systèmes de collecte et de tri des déchets et, en tant que tels, **les récupérateurs méritent une attention particulière dans un nouveau traité sur les plastiques**, afin de garantir leur inclusion significative dans les dispositions et la mise en œuvre du traité, et de réaliser leur plein potentiel en tant qu'ingénieurs de l'économie mondiale des matériaux, en les plaçant à l'avant-garde de la collecte, systèmes de tri, de réutilisation, de réparation, de compostage et de recyclage.

Nous, en tant que membres de GAIA et BFFP dans la région africaine, représentant les OSCs de Tanzanie, du Kenya, du Ghana, du Nigeria, d'Afrique du Sud, de Gambie, de Maurice, de Tunisie, d'Ouganda, du Cameroun, d'Égypte, d'Éthiopie et de la RD Congo, appelons les points focaux CNI de tous les États membres africains à :

- **S'aligner fermement sur les positions ambitieuses du Groupe africain** sur la réduction du commerce, de la production et de l'utilisation des plastiques, la limitation de la présence de produits chimiques toxiques dans les plastiques, l'interdiction des pratiques dangereuses telles que le brûlage à l'air libre, l'incinération, la combustion dans les centrales électriques au charbon et d'autres processus de valorisation énergétique des déchets, le cotraitement dans les fours à ciment et le recyclage chimique, afin de protéger la santé humaine et l'environnement.
- **Respecter la résolution des Nations Unies sur les droits humains** en faveur d'un environnement sûr, propre et sain, durable et exempt de substances toxiques.
- **Garantir l'inclusion, l'intégration, la transition juste et l'accessibilité des récupérateurs et des communautés de première ligne** dans les politiques nationales de gestion des déchets et le processus du Traité mondial sur les plastiques.
- **Mettre en œuvre et renforcer la législation existante sur les plastiques à usage unique et autres plastiques problématiques et inutiles** dans les États membres africains.

- **Reconnaître que les pratiques de gestion des déchets à elles seules ne tiennent pas compte des impacts du plastique sur l'ensemble de son cycle de vie** et que le recyclage est plus utile lorsqu'il remplace la production de plastique vierge, plutôt que de plastifier des produits qui étaient auparavant fabriqués à partir de matériaux naturels (par exemple dans les textiles).
- **S'opposer aux fausses solutions** telles que les plastiques biodégradables et compostables, et l'incinération et/ou l'incinération des plastiques dans les fours à ciment).
- **Renforcer et étendre les solutions durables existantes et nouvelles** sur le continent, telles que les modèles zéro déchet et les systèmes de réutilisation.
- **S'opposer aux mécanismes financiers qui perpétuent la production exponentielle de plastique et fournissent une licence de polluer**, tels que les crédits plastiques, et qui permettent aux entreprises multinationales d'échapper à leur responsabilité juridique, financière et morale dans la crise du plastique, tout en faisant peu ou rien pour résoudre le problème ou financer une transition juste.
- **Établir des critères pour des systèmes de REP efficaces et respectueux de l'environnement, dirigés par les gouvernements** et non par les producteurs et les pollueurs, qui soient compatibles avec les autres AME et aient des objectifs clairs en amont incluant les parties prenantes des secteurs de la réutilisation et du recyclage.
- **Adopter des mesures scientifiquement solides et fondées sur des données probantes** tout au long du processus du Traité mondial sur les plastiques.
- **Favoriser le soutien à la mise en œuvre effective du traité** grâce à un financement nouveau, additionnel, prévisible et adéquat, à un transfert de technologie respectueux de l'environnement et non obsolète ou en cours d'élimination, et au renforcement des capacités dans tous les secteurs de la chaîne de valeur des plastiques.

Nous réaffirmons que la réduction de la production de plastiques à la source demeure un élément fondamental des efforts visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à renforcer la résilience et les solutions au changement climatique tout en garantissant la justice et l'équité pour tous.